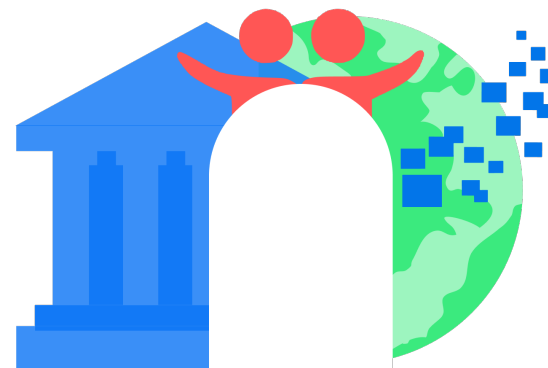




**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



PORTAIL **RSE**

[.beta.gouv.fr](https://beta.gouv.fr)

## 1. CONTEXTE DU PROJET

## 2. L'AMBITION DU PORTAILRSE

## 3. DÉMO

## 4. PROCHAINES FONCTIONNALITÉS



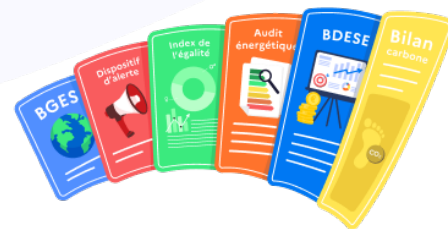
## 1. CONTEXTE DU PROJET

2. L'AMBITION DU PORTAILRSE

3. DÉMO

4. PROCHAINES FONCTIONNALITÉS

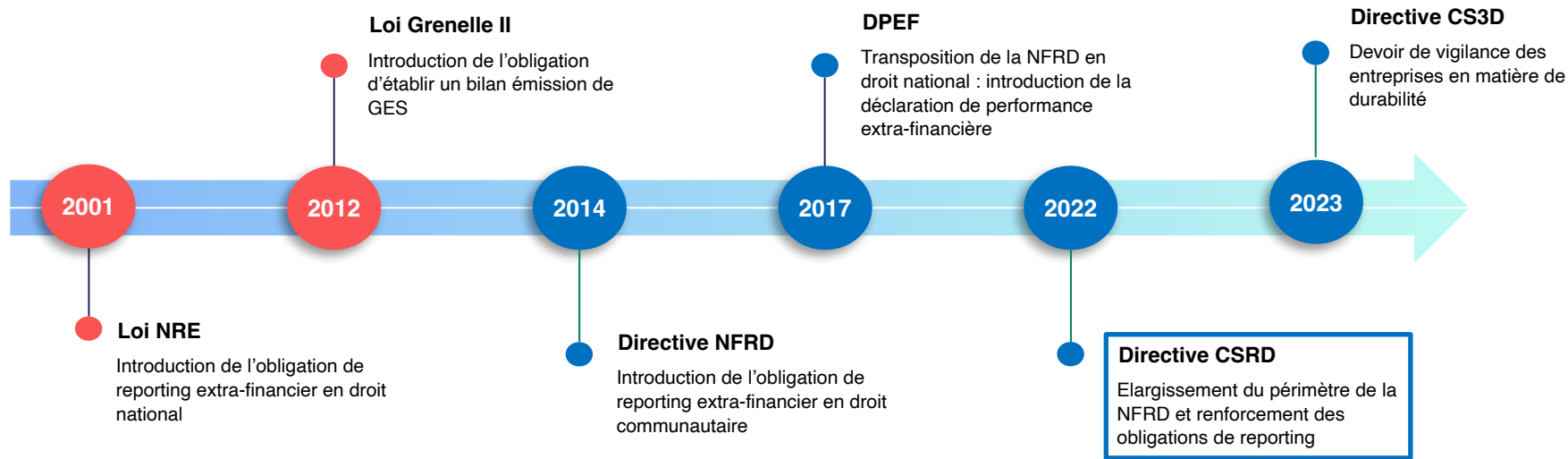




# Présentation du Portail RSE

- Service public numérique, gratuit, à destination de toutes les entreprises, qui leur propose un **chemin unique pour connaître et répondre à leurs obligations RSE**.
- Porté par la DGE (**Direction Générale des Entreprises**) du Ministère de l'Économie et des Finances et incubé au sein de beta.gouv, l'incubateur d'État de la DINUM (Direction Interministérielle du Numérique). Portail développé par **itérations en co-construction avec ses utilisateurs**.
- Initié pour soutenir les entreprises dans leur *reporting* dans un contexte réglementaire qui s'intensifie et se complexifie pour les entreprises.

# Contexte législatif



Texte national

Texte européen

# La CSRD : dispositions principales



1

**Élargissement du périmètre** : toutes les entreprises de plus de 250 salariés y compris les PME cotées soit environ 49 000 entreprises européennes (contre 11 600 soumises à la NFRD).

2

**Publication du rapport de durabilité** : reporting au sein d'une section dédiée au rapport de gestion d'informations sur les thématiques : environnement, social et gouvernance (ESG).

3

**Contrôle des informations** : certification des informations par un commissaire aux comptes ou un organisme tiers indépendant accrédité.

4

**Disponibilité électronique du rapport** : format ESEF (XHTML) imposé en prévision d'alimenter le point d'accès unique européen (ESAP)

# Calendrier d'adoption de la CSRD

Janvier 2024

Toutes les **grandes entreprises d'intérêt public\*** de plus de 500 employés qui remplissent 1 des 2 critères :

- Bilan > 25M€
- CA > 50M€

Janvier 2025

Toutes les **grandes entreprises** de plus de 250 salariés qui remplissent 1 des 2 critères :

- Bilan > 25M€
- CA > 50M€

Janvier 2026

**PMEs cotées\*\*** qui remplissent 2 des 3 critères :

- 0,45M€ < Bilan < 25M€
- 0,75M€ < CA < 50M€
- 10 < salariés < 250

**Établissements de crédit**

- de petite taille et non complexes
- les captives d'assurance

Janvier 2028

**Entreprises non-UE** qui génèrent un CA > 150 M€ dans l'UE pendant les deux dernières années consécutives et qui **ont au moins une succursale ou filiale** dans l'UE et si :

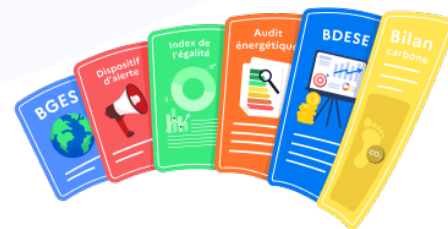
- La succursale génère un CA > 40M€ l'année précédente.
- La filiale remplit les critères de la grande entreprise (au sens de la directive comptable de 2013)



\*entreprises cotées, établissements de crédit, entreprises d'assurance, organismes de liquidation

\*\*Exemption pour les filiales si les informations sont dans le reporting de durabilité de la société-mère et conformes aux normes UE (ou normes équivalentes). L'exemption ne s'applique pas aux filiales cotées et le reporting consolidé doit inclure les spécificités éventuelles de la filiale entreprises engagées

# Pourquoi la rentrée 2024 est un moment clé pour la mise en conformité avec la CSRD ?



Toutes les **grandes entreprises d'intérêt public\*** de plus de 500 employés qui remplissent 1 des 2 critères :

- Bilan > 25M€
- CA > 50M€

Doivent publier en 2025 leur premier **rapport de durabilité sur l'année 2024**

Toutes les **grandes entreprises** de plus de 250 salariés qui remplissent 1 des 2 critères :

- Bilan > 25M€
- CA > 50M€

Doivent commencer à **collecter leurs données de durabilité sur l'année 2025** pour la publication du rapport de durabilité sur l'année 2026

\*entreprises cotées, établissements de crédit, entreprises d'assurance, organismes de liquidation

\*\*Exemption pour les filiales si les informations sont dans le reporting de durabilité de la société-mère et conformes aux normes UE (ou normes équivalentes). L'exemption ne s'applique pas aux filiales cotées et le reporting consolidé doit inclure les spécificités éventuelles de la filiale entreprises engagées



# Conséquences sur les entreprises

## Problématique :

Environ **7 000 entreprises** sont concernées par la CSRD en France. Les principaux obstacles que rencontrent les entreprises pour se mettre en conformité avec cette nouvelle directive sont :

- Une **méconnaissance de la directive européenne**
- Des **difficultés réelles pour réaliser le rapport de durabilité** notamment pour les PME et ETI (manque de moyens humains et financiers, information disséminée dans l'entreprise, méthodes de calcul plurielles, prolifération des demandes d'indicateurs)

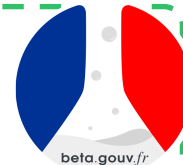


## La solution :

Créer une plateforme gratuite, qui représente un chemin unique pour les entreprises pour connaître ET répondre à leurs obligations en matière de RSE

## La méthodologie : le choix de la start-up d'état

- ✓ Un pilotage par indicateurs d'impact
- ✓ Une co-construction avec les utilisateurs de la plateforme
- ✓ Adoption de la méthode agile



1. CONTEXTE DU PROJET

2. L'AMBITION DU PORTAILRSE

3. DÉMO

4. PROCHAINES FONCTIONNALITÉS



# portail-rse.beta.gouv.fr

Un chemin unique pour **connaître** et **répondre** à ses obligations RSE

1. **INFORMER** : Identifier les réglementations de déclaration extra-financière auxquelles votre entreprise est soumise
2. **PILOTER** : Remplir vos déclarations directement sur le portail ou être redirigé vers les plateformes adéquates
3. **FACILITER** : Obtenir ses déclarations pré-remplies avec les données déjà disponibles au sein de l'administration, dans la logique du « dites-le nous une fois »



# Le PORTAILRSE aujourd'hui, c'est :



à Un **espace de simulation** pour **vérifier** si votre entreprise est soumise à **9 réglementations** extra-financières, et de consulter les fiches pédagogiques associées en particulier sur la **CSR**



## Vérifiez vos obligations

Effectuez une simulation simplifiée pour connaître les réglementations applicables à votre entreprise.

[Inscrivez-vous](#) ou [connectez-vous](#) pour saisir vos critères complets.

### 1. Recherchez votre entreprise

Saisissez le numéro SIREN de votre entreprise

130006018



[Trouvez votre SIREN sur l'Annuaire des entreprises](#) [↗](#)

### 2. Renseignez les informations de votre entreprise

DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES



## Mon espace simulation

Découvrez en **30 secondes** à quelles réglementations votre entreprise est soumise.

Vérifier mes obligations

Effectif

Vérifiez et confirmez le nombre de salariés de l'entreprise

Chiffre d'affaires

Montant net du chiffre d'affaires de l'exercice clos

Bilan

Total du bilan de l'exercice clos

# Le PORTAILRSE aujourd'hui, c'est :



à Un **tableau de bord** permettant de piloter de ces réglementations. Il offre la possibilité de :

- ✓ Remplir les indicateurs de la **BDESE** (base de données économiques sociales et environnementales)
- ✓ Vérifier le **statut** de votre **bilan GES** et index **Egapro**
- ✓ Être renvoyé automatiquement vers les outils ministériels existants : bilan GES de l'ADEME, Audit énergétique de l'ADEME, Egapro du Ministère du Travail

## Mes obligations

### RÉGLEMENTATIONS À METTRE À JOUR (3)

#### Base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) 🇫🇷

Actualiser ma BDESE

En savoir plus

Vous êtes soumis à cette réglementation car votre effectif est supérieur à 50 salariés. Nous allons vous aider à la remplir.

#### Index de l'égalité professionnelle 🇫🇷

Publier mon index sur la plateforme nationale ↗

En savoir plus

Date de prochaine publication : 01/03/2024

Vous êtes soumis à cette réglementation car votre effectif est supérieur à 50 salariés. Vous n'avez pas encore publié votre index 2023 sur la plateforme Egapro. Vous devez calculer et publier votre index chaque année au plus tard le 1er mars.

Piloter mes obligations

# Le PORTAILRSE aujourd'hui, c'est :



à Un espace dédié au **rapport de durabilité** pour consulter les ESRS de la CSRD et accéder aux ressources documentaires nécessaires

Réglementations RSE

Tableau de bord

Espace Rapport de Durabilité

## INTRODUCTION À LA CSRD

# Réaliser le rapport de durabilité

En route pour découvrir et réaliser l'ensemble des démarches de rédaction de votre rapport de durabilité de manière didactique et pédagogique.

C'est parti !



1. CONTEXTE DU PROJET

2. L'AMBITION DU PORTAILRSE

**3. DÉMO**

4. PROCHAINES FONCTIONNALITÉS



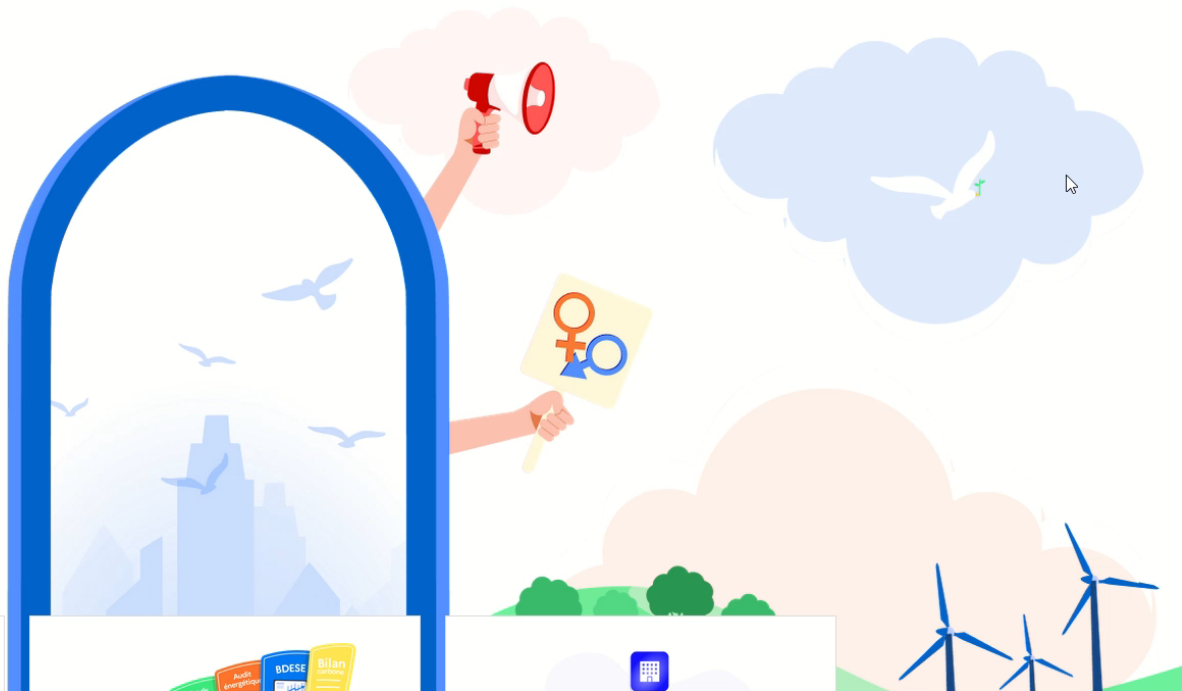


**i** Accédez à l'Espace de Rapport de Durabilité (CSRD) : [Découvrir](#)

## Portail RSE

Un chemin unique pour connaître et  
répondre à ses obligations RSE

Vérifier mes obligations en 30 sec





1. CONTEXTE DU PROJET

2. L'AMBITION DU PORTAILRSE

3. DÉMO

4. PROCHAINES FONCTIONNALITÉS

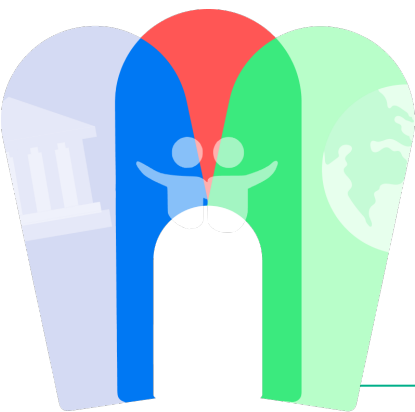


# Les priorisations



1. **Enrichir les fonctionnalités pour l'analyse de double matérialité** en vous permettant d'ajouter vos enjeux personnalisés et de définir leur matérialité ;
2. **Recueillir des exemples de rapport de durabilité** pour vous aiguiller et vous donner des exemples sur ce qu'est l'analyse de double matérialité ;
3. **Travailler sur une IA** qui permettra de traiter les données de vos rapports de durabilité et de faciliter l'analyse d'écart et le remplissage automatique de vos données.

# Nos ambitions

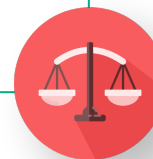


L'enrichissement des fonctionnalités  
relatives à la CSRD



L'amélioration du tableau de bord  
pour pilotage de ses  
réglementations

L'intégration de nouvelles  
réglementations extra-financières



La remontée automatique des  
données requises disponibles au  
sein de l'administration

**A vos questions !**

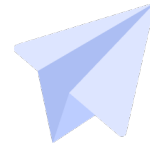
# Merci !

Si vous avez des questions ou souhaitez suivre notre actualité :



## Une Foire à Questions

FAQ qui recense toutes les questions que vous nous avez déjà posées au sujet du Portail.



## Une adresse support

[contact@portail-rse.beta.gouv.fr](mailto:contact@portail-rse.beta.gouv.fr)  
À laquelle vous pouvez nous écrire pour poser les questions non traitées dans la FAQ.



## Une page LinkedIn

Sur laquelle les actualités du Portail sont diffusées régulièrement